

## AVIS DE LA CGT SUR LE PROJET D'EVOLUTION DE RATTACHEMENT

### DE L'ADP-PAIE – CE EXTRA DU 29 JANVIER 2018

Le 19 octobre 2017, nous étions consultés sur le projet d'évolution de la direction des finances, services généraux, qualité et relation clientèle, gestion des risques.

Au moment de la consultation, la direction nous assurait qu'en dehors de deux salariés travaillant au moyen généraux, aucun autre salarié ne changerait de site, ni de contrats.

A peine la consultation venait elle de s'achever que nous avons appris, par les salariés eux-mêmes, que 6 personnes au sein de la comptabilité et deux salariés de la gestion des risques allaient déménager et changer de contrats.

Nous dénonçons avec vigueur la désinformation organisée par la direction dans le cadre de ces consultations du CE.

Ces décisions, nous le savons, ne se prennent pas du jour au lendemain.

En pratiquant de la sorte, vous empêchez les élus d'exercer leurs missions, ce qui s'apparente à un délit d'entrave, et vous laisser les salariés dans l'incertitude permanente.

Aujourd'hui, vous nous demandez notre avis sur le rattachement du pôle ADP et du pôle Paye au Pôle administration du personnel et Paye COVEA.

Qu'allons-nous encore découvrir au lendemain de cette consultation ? Là encore, rien ne changerait selon vous. Seront-ils soumis aux mêmes imprévus que leurs collègues.

Quelles soient contraintes ou volontaires, toutes les mobilités dans le groupe obéissent à l'article 7.5 de l'accord de transition qui stipule que les salariés perdent leur groupe fermé dès lors qu'ils changent d'employeur et qu'ils n'intègrent pas les groupes fermés des sociétés accueillantes.

Cette opération n'est donc pas neutre pour les salariés en termes de maintien de leurs avantages et rémunérations.

Afin de rassurer ces salariés mais aussi les prochains sur la liste, nous vous demandons de vous engager à ce qu'aucun salariés ne se retrouve perdant en ce qui concerne sa rémunération, sa classification et ses avantages actuels.

Nous ne voulons pas non plus que ces salariés restent dans l'incertitude.

Nous demandons à ce que les directeurs et N+1 reçoivent ces salariés dès que l'information de leur rattachement est connue.

Il est important que ces salariés puissent rencontrer ceux qui décideront de leurs futurs nouvelles fonctions et de leurs fiches d'organisation.

La mobilité ne doit pas être vécue comme une régression ou une punition ; encore moins quand elle est subie comme c'est le cas pour tous les salariés concernés chez Fidelia.

En effet, aucun d'eux n'a jamais été à l'initiative de ces mobilités. Ils les ont tous subi même si les impacts personnels sont différents.

Concernant l'avis que vous nous demandez sur le rattachement du pôle ADP et Paye, vous comprendrez que, dans ces conditions, il sera négatif à moins que vous vous engagiez en séance à satisfaire nos demandes.